

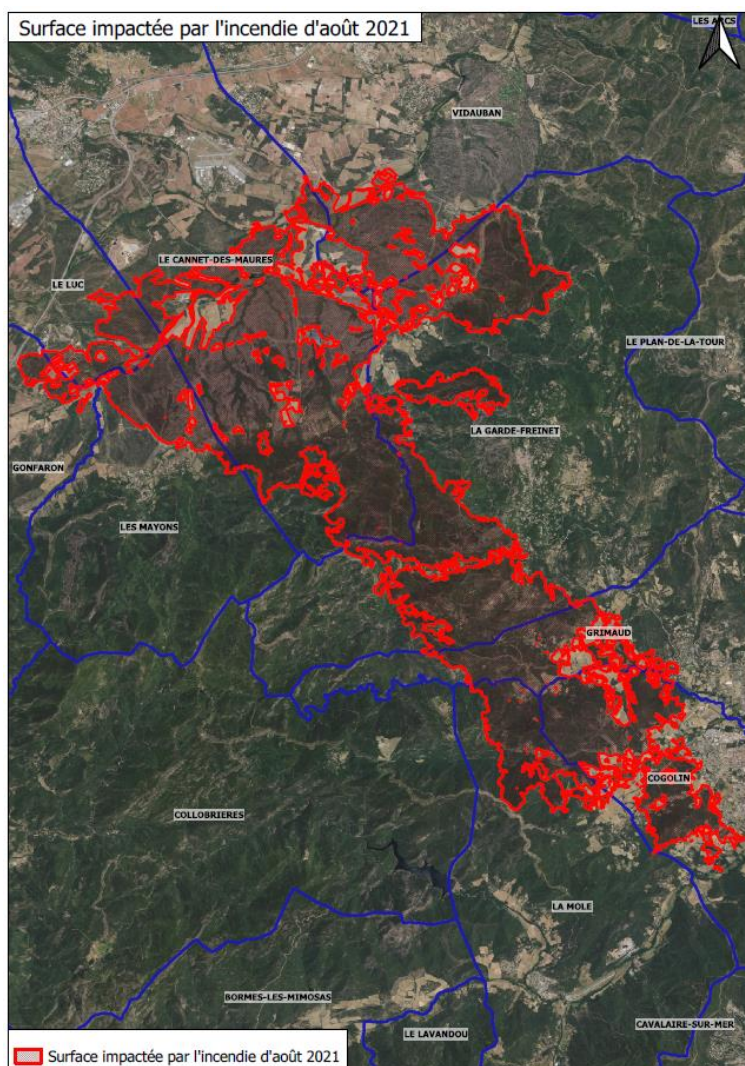
1. Animation foncière : étape indispensable qui permet de dynamiser et faire vivre un territoire.

Principales activités développées en 2022 : Animation post-incendie, Prospection liège, Travaux Natura 2000, Renfort DFCI, Réhabilitation de vergers de châtaigniers, Plantations.

- Animation suite à l'incendie du 16 août 2021 pour la mise en œuvre des travaux prioritaires post incendie.

Pour rappel, l'incendie du 16 août 2021 a impacté 9 communes et 6 977 ha de surface naturelle, majoritairement forestière, à travers la plaine et le massif des Maures. A l'image de la propriété foncière sur notre territoire, cette surface est détenue majoritairement par des propriétaires privés à 70 %, soit 4 400 ha. Cette surface est partagée par 1 081 propriétaires distincts, soit une surface moyenne de 4 ha par compte propriétaire. On notera que sur cette propriété privée impactée, 27 propriétaires étaient adhérents à l'ASL et totalisé une surface impactée de 1 200 ha.

Suite à l'incendie, en automne 2021, chaque adhérent impacté a pu bénéficier d'un diagnostic personnalisé évaluant l'impact du feu sur les divers peuplements constituant la propriété et visant à cibler les interventions à mener dans le temps pour la restauration de ces milieux. Ce travail a permis aux propriétaires souhaitant intervenir au plus vite de se concentrer sur les opérations d'urgence comme la mise en fascine pour la protection des sols et laisser le temps nécessaire à la régénération. Parallèlement un courrier de soutien cosigné par le CNPF, Fransylva et l'ASL a été adressé à l'ensemble des propriétaires privés impactés.



Au vu de l'importance de la surface forestière impactée, une étude de réhabilitation pilotée par le Syndicat Mixte du Massif des Maures a permis de cibler les secteurs prioritaires pour mener dans un premier temps les interventions dites d'urgence : coupes d'exploitation de bois brûlés et travaux de fascinage contre l'érosion des sols.



Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

Ainsi, suite aux rendus du groupement de bureau d'étude en février 2022, les surfaces à cibler par une animation foncière ont été connues. Deux animations foncières ont donc été menées en par l'ASL pour les secteurs prioritaires de coupes de bois brûlés et de fascinage. Ces dernières ont été financées en totalité par le fonds de dotation « Agir pour la forêt » mis à disposition du dispositif RESPIR.

Le travail d'animation foncière, initié par le Syndicat Mixte du massif des Maures, par l'envoi d'un premier courrier pour les secteurs de fascinage, a été poursuivi par l'ASL et a consisté à :

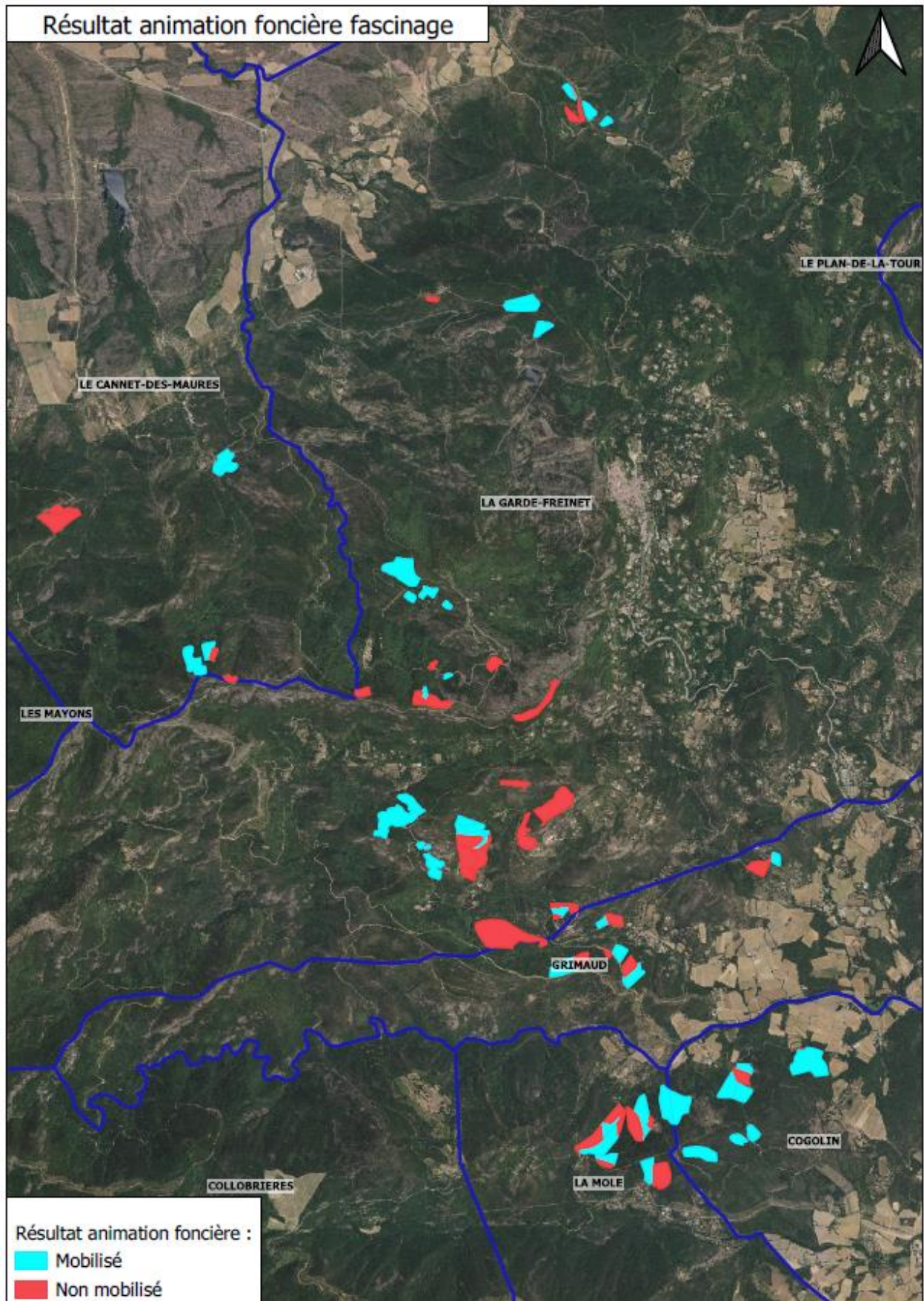
- Participation aux réunions publiques d'information aux propriétaires,
- Relance des propriétaires n'ayant pas répondu au premier courrier,
- Recherche des adresses correctes des nombreux courriers retournés en erreur d'adressage : Contact des services urbanisme des communes concernées pour disposer de données plus à jours.
- Dossiers de déclaration ou de demande de dérogation spécifiquement sur le secteur de la Réserve Nationale de la Plaine des Maures permettant de lancer l'exploitation des bois brûlés.

Le tableau et les cartes suivantes résument le travail mené, ainsi que les résultats :

	Animation portée sur :		Résultat de l'animation	
Fascinage	120 ha	88 propriétaires	80 ha -> 66%	37 propriétaires -> 42%
Coupes de bois brûlés	90 ha 9800 m3	25 propriétaires	30 ha 2 960 m3	4 propriétaires ->16%

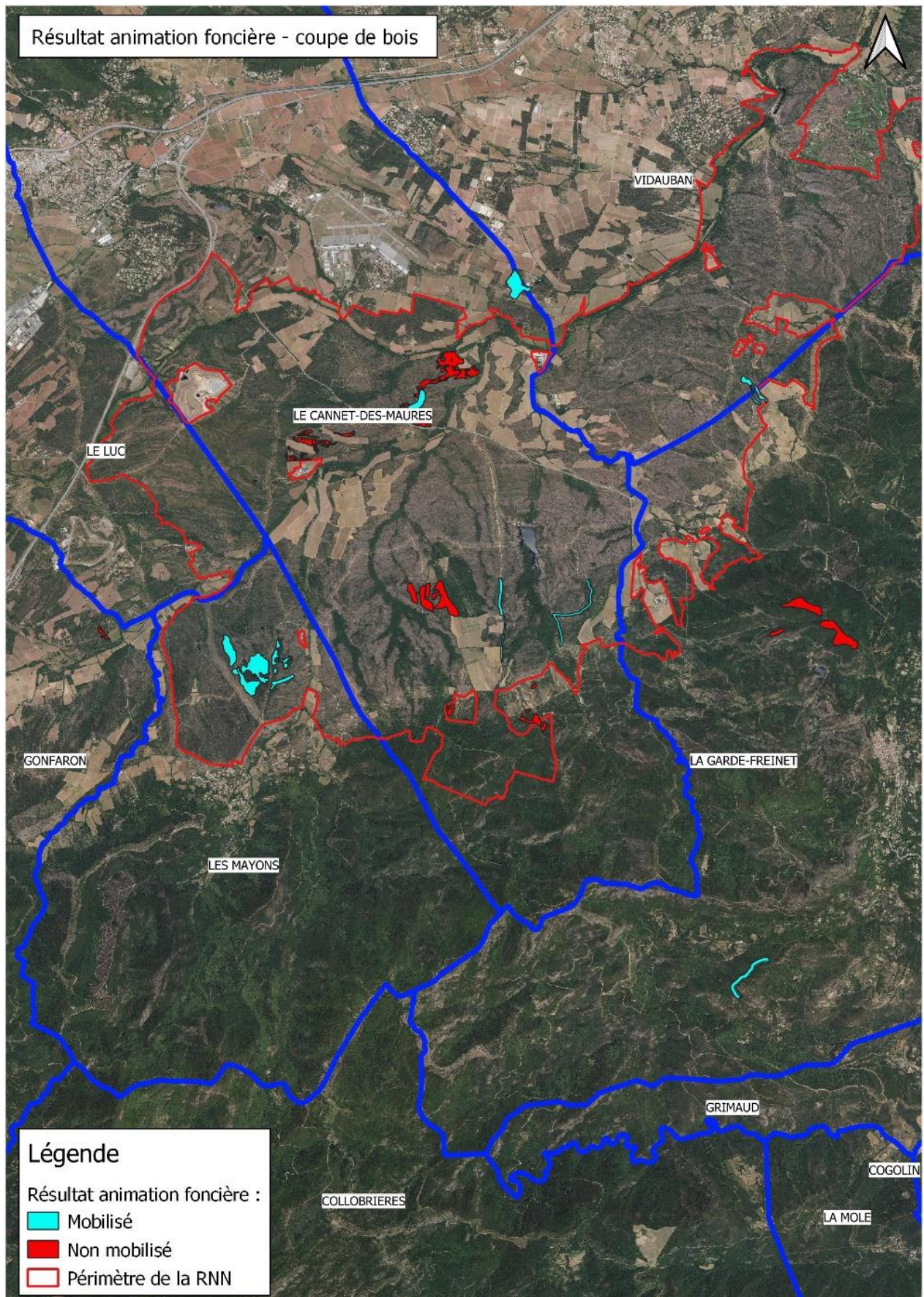


Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023





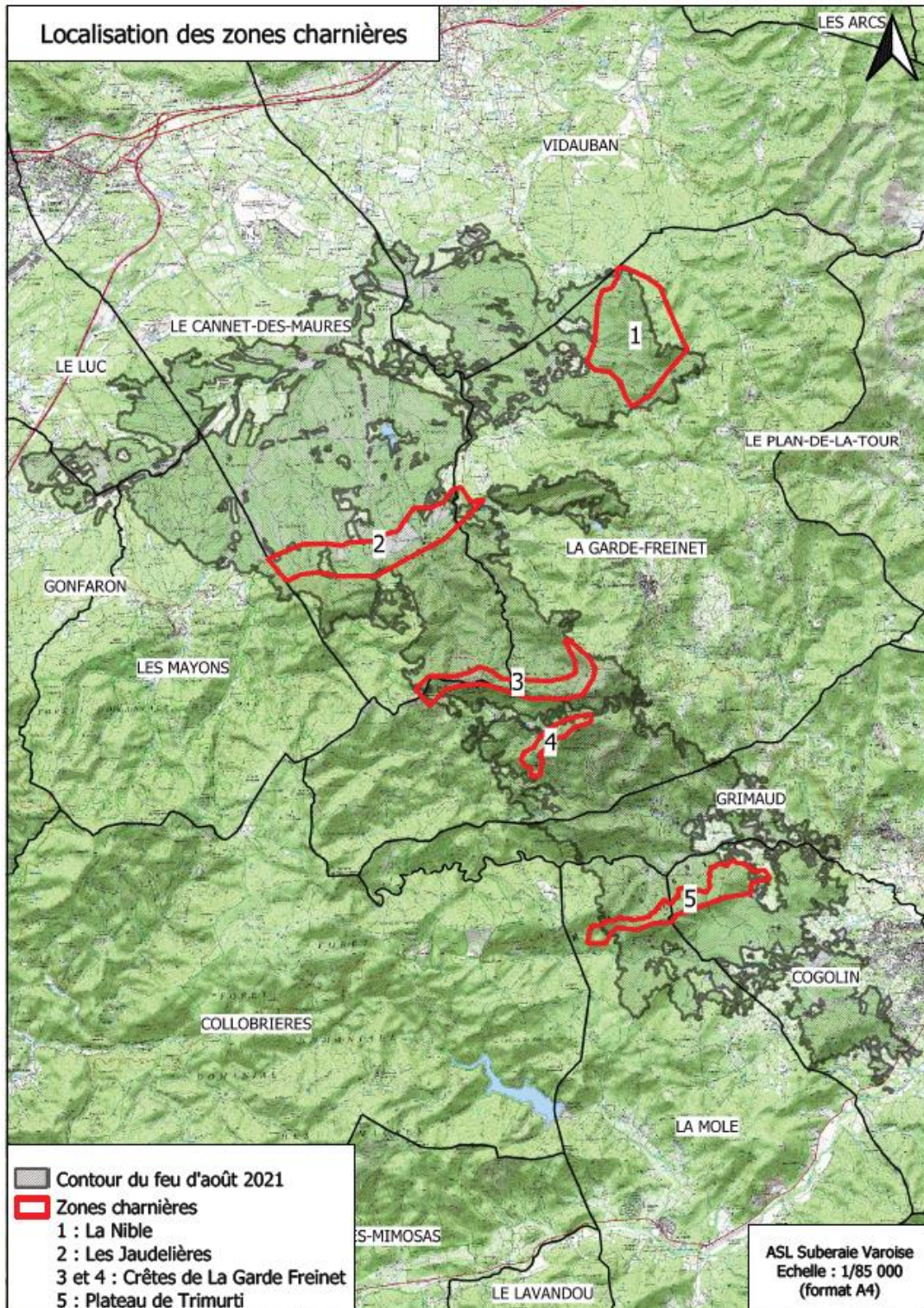
Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023





Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

En 2023, le travail d'animation foncière se poursuit pour la restauration des terrains incendiés avec la mobilisation des propriétaires forestiers privés sur l'emprise des « zones charnières » définies par le groupement de bureau d'étude le long du couloir de feu suivi par l'incendie de 2021 et par l'incendie de 2003 auparavant. Cette animation est aujourd'hui en cours suite au conventionnement de l'ASL avec les trois communautés de communes concernées pour la mise à disposition des données cadastrales (DPVA, Cœur du Var Golf de Saint Tropez). Cette dernière est une nouvelle fois financée entièrement par le fonds RESPIR et porte sur 450 ha et près de 200 propriétaires privés.



2. Exploitation de produits :

- LIEGE pour un total d'environ 93 tonnes



85 tonnes de liège femelle (vendu à 1 250 €/tonne exploitée) et environ 8 tonnes de liège brûlé (300 €/tonne)

Ce tonnage est légèrement inférieur à 2021. Cela se justifie par une année 2022 particulièrement sèche et chaude qui a conduit à une période de récolte plus courte (2 mois au lieu de 2,5-3 mois)

Bénéfice des propriétaires sur le liège femelle			
Chantiers	Commune	Nombre de tonnes	Bénéfice
chantier 1	Cogolin	6,14	1 884 €
chantier 2	Cogolin	0,85	510 €
chantier 3	La Garde Freinet	4,98	2 127 €
chantier 4	Gassin	4,80	2 400 €
chantier 5	Le Lavandou	30,93	12 692 €
chantier 6	Le Lavandou	4,91	1 710 €
chantier 7	Le Lavandou	7,93	2 929 €
chantier 8	La Môle	5,99	3 090 €
chantier 9	La Môle	7,42	3 185 €
chantier 10	La Môle	0,80	480 €
chantier 11	La Môle	2,56	1 349 €
chantier 12	Bormes	6,05	1 784 €
chantier 13	Bormes	1,51	907 €

Soit un revenu moyen de 413 € par tonne.

La saison de récolte de liège de 2023, s'annonce également courte. Le tonnage de liège femelle devra rester similaire à celui de 2022. Pour ce qui concerne le volume de liège mâle et brûlé, celui-ci doit être 3 fois plus important.

- BOIS pour un total d'environ 150 tonnes

1 coupe rase, dans le cadre d'un défrichage pour mise en culture agricole, pour 105 tonnes de chêne-liège (La Londe-les-Maures). Ce bois a été transformé en paillage sur site et livré directement depuis le chantier, chez plusieurs clients.

1 coupe d'éclaircie, dans le cadre de travaux de mise aux normes OLD, pour 30 tonnes de pin maritime (Collobrières). Vendu pour du bois énergie.

1 coupe rase, dans le cadre d'un défrichage pour mise en culture agricole, pour 15 tonnes de chêne pubescent. Vendu pour du bois de chauffage.

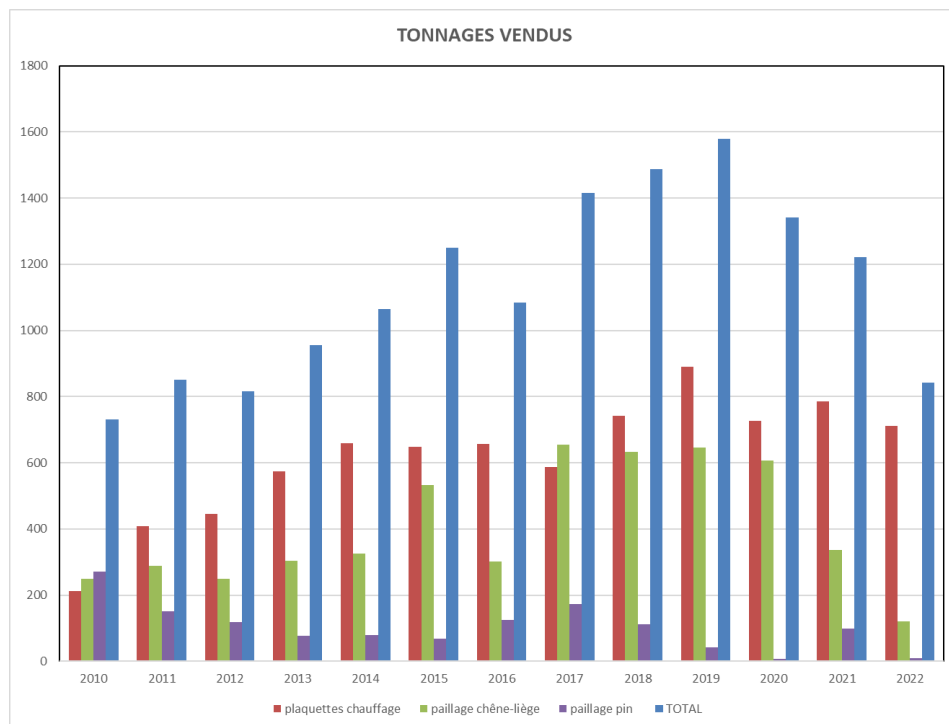
En 2023 des coupes de bois sur les zones incendiées sont prévues.

D'autres coupes sont également prévues (Pays de Fayence, La Môle).

- Maures Bois Energie

L'ASL poursuit la gestion de cette association qui s'est retirée définitivement du site de l'écopôle de la Môle à la fin du mois de juin 2021, suite à la décision de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez d'utiliser la totalité du site pour son activité de compostage.

Le maintien de cette activité est permis grâce au relai de stockage et de fourniture de plaquettes assuré par l'entreprise AFA Énergie installée à Brignoles.



Les volumes vendus en bois énergie restent stables.

Les volumes vendus en paillage sont en baisse depuis 2021 (depuis que MBE n'est plus sur le site de l'Écopôle).

Les volumes vendus sont passés d'une moyenne de 650 tonnes / an à 120 tonnes en 2022.

Malgré tout, la situation comptable de la structure reste pour le moment positive.

3. Travaux forestiers

72 propriétaires adhérents ont été bénéficiaires de travaux forestiers encadrés sur leurs parcelles, pour une surface totale de 140 ha.

En dehors des travaux d'exploitation du bois et du liège, cela représente un coût total HT de 610 198 €.

Il s'agit de travaux d'amélioration, financés par :

Financements publics	Financement propriétaires	Financements privés
17 %	28 %	55 %

- Restauration des Terrains Incendiés

➔ **Fascinage en 2022**

Suite à l'animation foncière menée sur les secteurs les plus sensibles à l'érosion après l'incendie, les surfaces mobilisées ont permis la mise en œuvre de 19 chantiers, chez 18 adhérents sur l'exercice 2022. Ces derniers ont représenté une surface totale de 50,04 ha pour près de 35 000 mètres linéaires de fascines. Le montant global des travaux s'élevant alors à 175 000 € HT, soit 3 500 € HT / ha ou 5 € HT / mètre linéaire en moyenne.



L'efficacité d'un linéaire de fascine dépend principalement de la continuité du contact entre la première rangée de tronc et le sol. Cela permet d'assurer un « barrage » efficace aux particules de sol lors du ruissellement. L'utilisation de sections relativement droites est alors requise, l'idéal étant les jeunes Pins maritimes ou encore les troncs de Chênes verts et Chênes pubescents, relativement droits sur bonnes stations et plus durables. Or, sur près d'1/3 des secteurs on ne trouvait pas cette matière ou en quantité



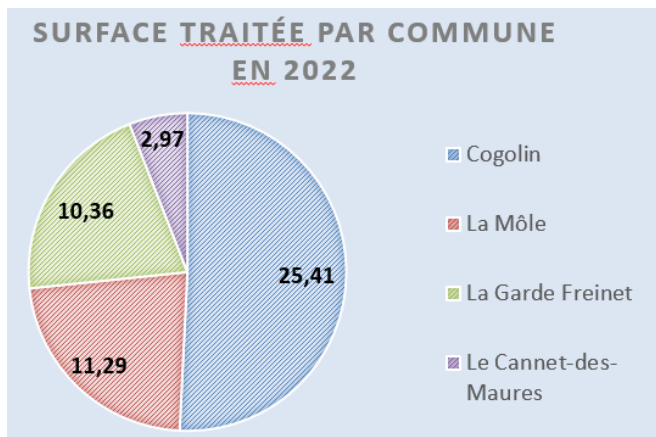
Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

très insuffisante, notamment sur les adrets du piémont Sud du massif. Dans ces situations les principales matières disponibles sont des essences de maquis, arbousiers et bruyères principalement, bois très torsadés et ramifiés, à partir desquels seul une disposition en « pseudo-fascine » était possible, des pierres ont alors pu être utilisées pour les compléter et combler grossièrement les trous sous les tiges courbes de maquis.

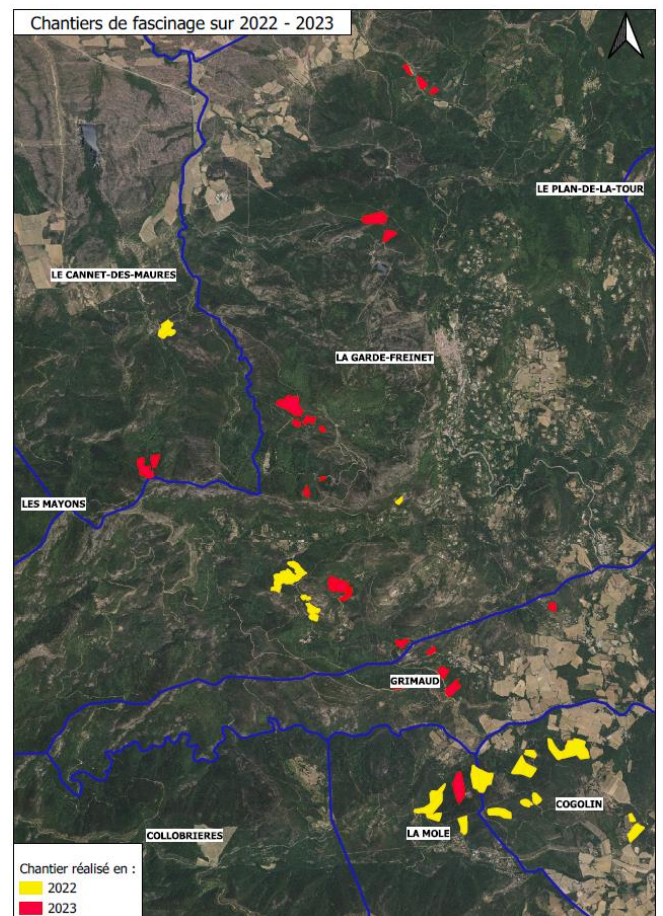
Ces travaux ont été financés par différents programmes dont le détail est présenté sur le tableau ci-dessous :

Financement de 80 à 100%			
3 ha	3 ha	40 ha	4 ha (+36 ha sur 2023)
100 % TTC	80 % HT	100 % TTC	100 % TTC

Le principal programme réalisé sur 2022, de 40 ha a ainsi été financé à 100% du montant TTC par le fonds de dotation « Agir pour la forêt » mis à disposition du dispositif RESPIR.



Le second programme d'envergure, cofinancé par la Région Sud, le Département du Var et le dispositif RESPIR (40 ha supplémentaires) sera donc principalement réalisé sur l'exercice 2023.



Nous observons aujourd'hui les premiers résultats en termes de stockage de sol en amont des premières fascines mises en place, ainsi qu'une concentration de la régénération des essences forestières et de la strate herbacée sur le fin lit de terre retenu par l'ouvrage.



→ Travaux préparatoires aux coupes de bois brûlés en 2022

Pour ces travaux préparatoires, l'animation foncière a été réalisée chez 28 propriétaires répartis sur 120 hectares. Sur ces 120 hectares, l'ASL Suberaie a réussi à mobiliser 14 propriétaires répartis sur 71 hectares. Sur ces 71 hectares, les premiers travaux préparatoires aux coupes de bois brûlés en 2022 concernent 5 propriétaires sur les 14. Ces derniers ont représenté une surface totale de 55 hectares avec environ 30 300 mètres de linéaires réalisés. Le montant global des travaux s'élève alors à 83 476,70 € HT.

Ces premiers secteurs étaient localisés en zones « majeure » et « notable » pour la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*), sur le territoire de la Réserve Naturel Nationale de la Plaine et du Massif des Maures (RNNPM), sur le site Natura 2000 la Plaine et le Massif des Maures, en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et concentraient plusieurs espèces floristiques et faunistiques protégées comme la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), l'orchis à feuilles lâches (*Orchis laxiflora*).

La création des layons a eu lieu pendant l'activité de la tortue d'Hermann, en automne (du 25 septembre au 15 octobre 2022). L'objectif de ces travaux était de rendre impropres les couloirs d'exploitation pour empêcher les tortues d'hiverner dans un endroit de passage pour les engins. Dans ce contexte, l'ASL Suberaie Varoise a d'abord fait appel à un premier écologue Antoine CATARD pour une validation des layons. Puis une deuxième écologue (Paule GAUDOUIN) et une maître-chien (Fabienne CAPI) pour effectuer une détection canine de la Tortue d'Hermann et une capture temporaire avec relâché sur place d'éventuels individus trouvés sur les layons. Et une fois celles-ci détectées et capturées, les travaux de débroussaillage et d'abattage ont pu commencer en vue de créer les layons.



Une fois les layons définis par l'ASL, une visite des sites a été réalisée conjointement avec un écologue. Les grands principes ont été discutés, notamment les types d'habitats sensibles à éviter, les zones

tampans à écarter et les points de franchissement des écoulements d'eau à privilégier. Celui-ci a procédé à une validation de chacun des cloisonnements marqués. Du fait des échanges techniques précis et constructifs réalisés en amont, les modifications sur les cloisonnements ont été minimales. Certains ont été raccourcis, d'autres légèrement détournés mais finalement, les modifications ont été marginales et le schéma des cloisonnements a été validé. Ceux – ci ont donc pu être traités ensuite selon le protocole « intervention du maître -chien-tortues, suivi du broyage des cloisonnements » ci-dessous.

La détection canine a été menée systématiquement avant le passage des engins et du personnel (bûcherons et tracteur broyeur) et sur toute la zone afin de prendre en compte les tortues en déplacement et les zones de chute des arbres abattus. Elle a été réalisée par Fabienne CAPI et ses deux chiens experts en détection de Tortue d'Hermann. Lorsqu'un individu était détecté, l'écologue Paule GAUDOUIN prenait en charge la tortue le temps des passages des engins.

L'écologue localisait avec précision l'individu détecté (prise de données GPS), puis le mettait momentanément dans un parc in situ situé hors zone de travaux. Il était relâché sitôt les travaux de débroussaillage de la journée terminés, dans son habitat, c'est-à-dire à l'endroit où il a été prélevé en prenant en compte la proximité de végétation refuge. Afin d'éviter tout risque de transmission de maladie entre des individus de Tortue d'Hermann, le matériel employé pour leur manipulation était désinfecté entre chaque individu avec du gel hydroalcoolique, et chaque individu était parké individuellement.



Après la détection canine, les travaux d'abattage, uniquement réalisés sur l'emprise des layons, et de broyage ont eu lieu. Dans le but de créer ces layons, l'ASL Suberaie Varoise a donc contacté l'entreprise de travaux forestiers Vert Forêt Services. Pour ce fait, ils ont utilisé des bûcherons et un tracteur broyeur. Au total, 33 300 mètres de linéaires de layons ont été créés. Pour préserver les cours d'eau temporaires ainsi que les talwegs, l'entreprise a réalisé des protections avec les bois abattus. Ces bois ont été mis en perpendiculaires afin de créer un passage pour les engins forestiers et éviter le plus possible des potentiels dégâts.



Ces travaux ont été financés à 100% sur le TTC pour les travaux hors maîtrise d'œuvre, par le fond « RESPIR ».

Pour donner suite aux travaux préparatoires de 2022, une exploitation des bois brûlés aura lieu de janvier à mars 2023. Ces travaux seront financés par le dispositif RESPIR et seront donc principalement réalisés sur l'exercice 2023.

Au-delà de la finalisation des travaux de fascinage et de coupes de bois brûlés, l'année 2023 fera l'objet des premiers travaux de restauration à plus long terme, notamment sur les zones charnières où le financement des travaux s'élèvera de 90 à 100% du TTC grâce à la Région Sud, au Département du Var et au dispositif RESPIR. Les itinéraires de gestion sylvicole ciblent principalement les suberaies, taillis et



Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

maquis d'arbousiers, châtaigneraies et pinèdes. L'objectif des interventions envisagées est d'orienter la régénération naturelle à l'œuvre vers des formations forestières plus résilientes aux aléas climatiques, moins combustibles, tout en y favorisant les productions forestières et la biodiversité.

- Plantations

6 adhérents bénéficiaires / 9,90 ha / 30 536 € HT de travaux

Une plantation de plants visant à remplacer les manquants a été faite sur les 4 plantations datant de l'automne 2021. Un total de 116 cormiers et 794 chênes lièges ont été remplacés.

2 nouvelles plantations ont été réalisées à la Londe (Domaine de Figuière et Château Galoupet) Cela représente 1,90 ha et 1526 plants (mélange avec Pin d'Alep, Chêne à feuille rond, Caroubier).



Les projets concernés par le regarnis ont été financés à 40% par la Région avec le financement complémentaire de l'entreprise DIAM-Bouchage (29 à 49 %) et l'école de commerce Kedge (11%).

La plantation du Domaine de Figuière a été financée à 40% par le Département et 60% par de la compensation au défrichement.

La plantation du Château Galoupet a été financée en totalité par le propriétaire.

2022 a été marqué par l'obtention de deux labélisations LBC, concernant le projet de plantation de Château Brégançon et de Château Galoupet.



Sur la propriété du Château Galoupet, il est prévu de planter une surface totale de 9,13 ha d'ici 2026 et de profiter pour tester des essences un peu nouvelles, du type, Chêne à feuille rond ou le Chêne Tauzin.

Le but : tester l'adaptation de ces essences au changement climatique et diversifier les peuplements.

- Réouverture de suberaies abandonnées et levées de liège mâle ou brûlé

17 adhérents bénéficiaires / 40 ha / 97 761 €

Ces chantiers permettent des débroussailllements d'ouverture pour stimuler la régénération des chênes-lièges et accéder aux arbres pour les levées de liège mâle ou brûlé.

Si les travaux d'ouverture peuvent mobiliser 80 à 100 % de financement public s'ils témoignent d'un véritable enjeu de protection incendie ou d'amélioration de la biodiversité (financements européens associés, DFCI et Natura 2000), l'ensemble de ces travaux ne sont généralement financés qu'à 40% par les collectivités locales (le Département depuis 2019). Aussi, des financements privés sont mobilisés à travers le dispositif de la taxe de compensation au défrichement.

En 2023 une surface d'environ 40 ha doit faire l'objet d'une remise en production. Il s'agit essentiellement de la levée de liège brûlé (sur des parcelles déjà nettoyées).



Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

Un dossier de demande de financement sera déposé en 2023, pour un montant total HT de travaux d'environ 100 000 €, avec un co-financement de 40 % de la part de la Région Sud PACA et 40 % de la part du Département. Les travaux seront réalisés en 2024.

Le dépôt de 2 projets DFCI (FEADER DFCI) sont également prévus.

- **Réhabilitation des vergers de châtaigniers**

12 adhérents bénéficiaires / 35 133 € HT de travaux

Ce programme est animé avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (SPCV).



Un programme pluriannuel de travaux (5 ans) fait l'objet d'un financement de la Région Sud avec un soutien financier de 40% du montant HT des travaux.

Sur l'exercice 2022 les chantiers de restauration ont été menés sur les communes de Collobrières, La Garde Freinet, Les Mayons, Gonfaron, Pignans et Camps la Source.

Cette dernière commune a d'ailleurs fait l'objet d'une animation foncière auprès des propriétaires d'anciennes châtaigneraies sur cette enclave siliceuse au cœur de la Provence calcaire. L'animation foncière a été réalisée par le CNPF dans le cadre d'une convention avec la communauté d'agglomération de la Provence verte. La présentation du programme de restauration a été réalisée par l'ASL et le SPCV auprès de 11 propriétaires et s'en est suivie de 3 chantiers de restauration.

Si les opérations menées visent à la remise en production d'anciens vergers de châtaigniers, elles permettent surtout de maintenir un habitat d'intérêt communautaire pour sa biodiversité spécifique et de préserver ces arbres centenaires constituant un élément essentiel de notre patrimoine.



Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

L'illustration suivante illustre les interventions de restauration comprises dans le programme de restauration et le détail des opérations réalisées sur l'exercice 2022.



Le programme en cours (2020-2025) arrive à terme du montant de travaux programmé :

Bilan du programme "Restauration des châtaigneraies 2020 - 2025"

Année	Elagages (nbr arbres)	Tailles de formation (nbr arbres)	Abattage / recépage (nbr arbres)	Débroussaillage (hectares)	Plantations (nbr arbres)	Pistes (mètres)	Montant HT (euros)
2020 -2021 (complément au programme précédent)	76	39	27	0,3	-	-	8 281 €
2021-2022	88	11	180	3,61	133	200	49 242 €
2022-2023	56	28	95	2,47	101	-	26 772 €
Total	220	78	302	6,38	234	200	84 295 €
						Reste à engager :	705 €

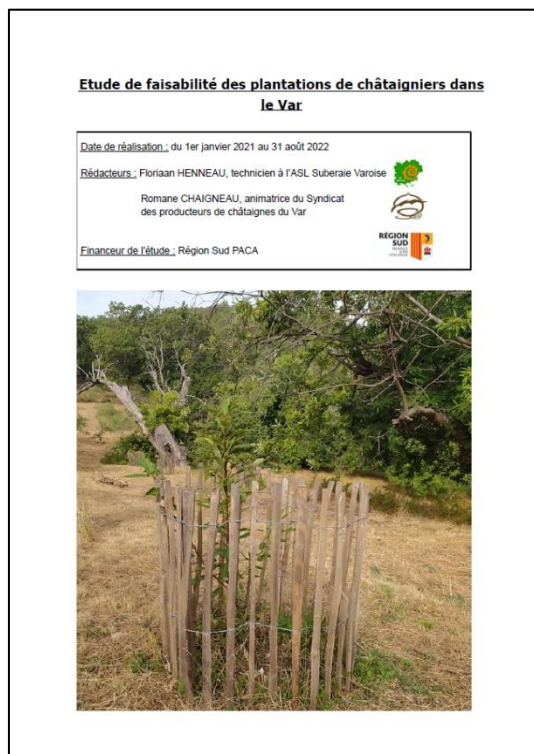
Un nouveau programme pluriannuel, financé par la Région à hauteur de 40% du montant total HT, sera déposé en 2023 pour un montant de 85 000 € HT de travaux.

4. Expertise forestière

- Documents de gestion durable : 14 plans simples de gestion validés par le CNPF en 2022. 8 de première génération, pour une surface totale de 930 ha et 6 renouvellements, pour une surface totale de 630 ha.

Tout propriétaire forestier peut élaborer et faire agréer par les administrations un document de gestion de sa forêt. En deçà de 25 ha, il s'agit d'un « code de bonnes pratiques sylvicoles », document succinct de quelques pages présentant la nature de ses forêts et les travaux prévus dans les 10 ans à venir. Au-delà de 25 ha, ce document de gestion prend un caractère obligatoire et s'appelle un « plan simple de gestion ». Bien plus détaillé, ce document inventorie les zonages réglementaires, les usagers actuels, les enjeux et les projets du propriétaire sur sa forêt en adéquation avec l'état de ses peuplements et leur évolution à venir dans les 10 à 20 ans.

- Etude sur les plantations de châtaigniers réalisées depuis 2016, menée avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var,



L'objectif de cette étude était d'étudier la viabilité des plantations à venir sur le massif des Maures dans le contexte actuel. Identifier les modalités / facteurs associés à la bonne reprise d'une plantation afin d'optimiser les résultats sur les plantations à venir.

Plus de 500 arbres sur env. 30 plantations réalisées de 2016 à 2020 avec une grande diversité de modalités ont été étudiées (localisation sur tout le massif des Maures et Camps-la-Source, diversité de stations, d'entretiens, de types de greffe, fréquences d'arrosage, protections...).

Conclusions : En vue des conditions actuelles et à venir, (climatiques notamment) les stations favorables à l'essence s'amenuisent. Les plantations à venir devront faire l'objet d'une réflexion plus approfondie au cas par cas pour assurer leur viabilité, au niveau de la station : station à l'ubac, plus en fond de vallon, profondeur de sol plus importante... (certaines stations anciennement favorables au châtaignier doivent être abandonnées) et par rapport au suivi qui sera apporté par le propriétaire :

arrosage régulier et en quantité suffisante les 3-4 premiers étés, entretien des protections, tailles de formation, coupe des rejets du porte greffe... (le suivi pendant la période d'installation (3-4 ans) du système racinaire est essentiel pour permettre aux plants d'atteindre un volume d'exploration du sol suffisant à sa survie sans arrosage).



Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

- Etude sylvicole sur l'Arbousier,

Réalisé dans le cadre d'une étude sur la filière de valorisation de l'arbousier au sein du Parc naturel régional de la Sainte-Baume conduite par Forêt Modèle de Provence.

Thématiques abordés :

- 1 L'espèce et son écologie
- 2 Les itinéraires sylvicoles
- 3 La récolte
- 4 La valorisation
- 5 Les ravageurs et maladies
- 6 Son avenir face au changement climatique



- FEADER – Mobilisation de Ressources Forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

L'objectif de ce projet est de poursuivre les efforts d'inversion d'une déprise forestière qui accroît les risques naturels (incendie) et provoque la fermeture des milieux et par conséquent des pertes de biodiversité.

Ce projet vise à faciliter la « mobilisation de la ressource forestière à haute valeur ajoutée » et pour cela, le collectif des partenaires concernées (ONF, CNPF, ASL et SMMM), travaillent sur :

- Diminuer les coûts de transport liés à une desserte difficile, en élaborant un schéma de desserte qui permettra aux acteurs publics de planifier des travaux de desserte sur les années à venir dans le Massif,
- À mieux appréhender la ressource disponible en produits forestiers à hautes valeurs ajoutées, en particulier le liège, le pin d'Alep destiné au bois d'œuvre et le bois de châtaignier.

5. Expertise sanitaire

L'ASL est depuis 2015 correspondant observateur pour le département de l'état de surveillance de santé des forêts. En 2022 environ 45 jours ont été dédiés au suivi des problèmes sanitaires.

L'année 2022 est la plus chaude que la France n'ait jamais mesurée à présent. 2022 aura été également marquée par la 3^{ème} sécheresse la plus longue (8 mois).

Les effets des périodes de canicule et de la sécheresse marquée n'ont pas entraîné de dépérissements massifs dans le département mais on observe un peu partout et sur plusieurs essences, même celles réputées adaptées à de tels phénomènes climatiques, un affaiblissement pouvant conduire à des mortalités.

Le suivi des plantations réalisées à l'hiver 2021-2022 a montré un taux de mortalité en novembre 2021 entre 19 et 59%, lié justement au manque d'eau et aux vents asséchants fréquents.



Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

L'ensemble des suivis sanitaires, par essence forestière ou par maladie spécifique (exemple de la Processionnaire du Pin) sont à retrouver de façon détaillée dans le bilan annuel départemental établi par l'équipe des Correspondants-Observateurs Varois (1 CRPF, 1 ONF et 2 ASL).
<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/sante-des-forets-r326.html>

Comme 2022, l'année 2023 démarre avec un fort déficit hydrique, ce qui peut annoncer une saison de récolte de liège compliquée et quelques problèmes de reprise des plants dans les plantations notamment.

6. Actions de promotion : Stratégie liège

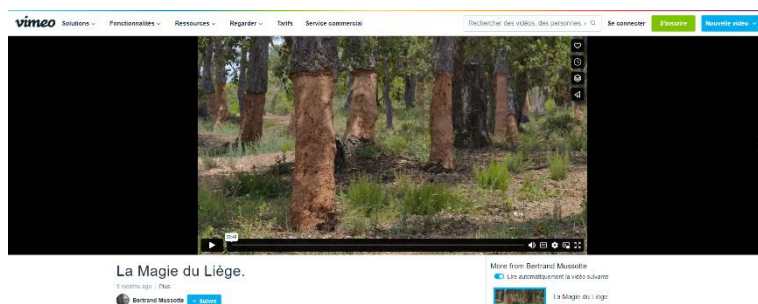
- Au LOCAL :

Groupe de travail sur le Plan de Relance de la Filière Liège. Ce groupe est animé par le Syndicat mixte du massif des Maures.

Plusieurs réunions sont programmées pour 2023, sous forme de comité technique. Vise définir quels projets de relance de la filière liège peuvent être portés en commun et trouver des solutions financières pour porter ces projets.

Réalisation d'une vidéo sur la suberaie Varoise, dans le cadre du projet FEADER VALEXP, qui avait pour objectif de travailler sur la sensibilisation des propriétaires de forêt à l'exploitation de leurs produits forestiers (liège et bois).

<https://vimeo.com/776307068>



Organisation avec les communes forestières du Var et le CNPF de deux journées de démonstration de levée de liège. Toujours dans le cadre du projet FEADER VALEXP.



Journée annuelle avec les étudiants de 3^{ème} année en Ingénierie Forestière d'Agroparitech pour parler de subericulture et castanéculture.





Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

- Au NATIONAL :

Groupe national du liège, créé en 2021 par l'initiative des producteurs varois, corses et des Pyrénées-Orientales avec la volonté de faire de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML) basé à Vivès (66) notre représentant.

Une action de communication est en place depuis 2022, visant la promotion du liège français (l'IML a obtenu un financement de l'interprofession nationale France Bois Forêt).

L'ASL Suberaie Varoise travaille depuis 2022 en partenariat avec la Région SUD PACA (chef de file), Forêt Modèle de Provence, DIAM Bouchage, l'Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne et le Consorci Forestal de Catalunya, à l'élaboration d'une candidature à un programme européen important international (Interreg Med).



Il s'agit ici d'un projet en préparation pour dépôt dans le courant du 2^{ème} semestre de 2024. Ce projet encore en réflexion vise :

- Définir des nouveaux modèles sylvicoles et un code de bonnes pratiques, spécifiques aux forêts de chêne liège, visant améliorer leur capacité d'adaptation aux changement climatique, ceci en favorisant sa fonction économique et environnementale,
- Créer un argumentaire pédagogique adressé aux propriétaires forestiers et public en général, sur l'importance de gérer les forêts de chêne liège.,
- Adapter le modèle de compensation carbone Catalan (Climark) aux forêts de chêne liège. Ceci permettrait de valoriser l'aspect stockage de carbone, réduction du risque incendie et amélioration de la biodiversité, liés à la gestion des forêts de chêne liège,
- Mettre en évidence les services environnementaux associés à la gestion des forêts de chêne liège. Développement d'une méthodologie capable de « mesurer », d'évaluer et de quantifier ses services,
- Mener une réflexion en partenariat avec l'industrie de la robotique, sur le développement d'équipements de récolte. Rendre cette activité plus attractive, moins pénible physiquement pour l'homme et avec 0 risque de blessures pour les arbres.

L'ADEME a lancé en août 2022 un AAP pour soutenir le développement et utilisation des matériaux bois, biosourcés et géo-sourcés, dans la construction.

Nous avons en partenariat avec l'IML (Chef de fil), le CSTB et Agglolux déposé en mars 2023 un dossier visant :

- caractériser le liège broyé, première étape de la certification qui permettra son utilisation dans l'isolation des bâtiments,
- Structurer la filière amont (garantir l'accès à la ressource, garantir une gestion durable de cette même ressource),
- Assurer une transformation locale/française (mobiliser les acteurs industriels).



AUTRES PROJETS

- Agro Sylviculture

L'agrosylviculture s'inscrit dans la volonté permanente de rechercher de nouvelles valorisations forestières à nos forêts méditerranéennes, que ce soit pour viser une débouchée économique secondaire aux productions purement forestières ou pour apporter des opportunités de gestion alternatives suscitant engagement et motivation auprès des propriétaires. Plusieurs essences font ainsi l'objet d'une attention particulière pour leur production fruitière et leur adaptation aux conditions méditerranéennes actuelles et à venir.

- Pistachier vrai :

Suite au travail de Forêt Modèle de Provence sur cette essence, 1 000 plants de Pistachiers vrais ont été distribués dont une partie aux adhérents de l'ASL pour initier des plantations « test » sur le territoire de massif des Maures. En 2022 nous avons étudié la faisabilité des plantations agroforestières de Pistachiers en nous rapprochant notamment de spécialistes de sa culture localement tels que « Pépistach », également producteur de plants à Brignole. Cette démarche nous a permis d'identifier les variétés et portes greffes adapter à nos conditions climatiques et édaphiques.



Ces premiers éléments ont été partagés aux adhérents intéressés par l'organisation de deux journées d'initiation à sa culture en 2022 et 2023, présentées par deux ingénieurs agronomes et viticulteurs à l'origine de « Pépistach » et menant un travail de développement d'une filière local pour la pistache verte émondée utilisée en pâtisserie.

Une nouvelle commande de 54 plants de 6 variétés différentes a été faite en 2022 afin de poursuivre les micro plantations test chez les adhérents de l'ASL.

- Arbousier :

L'arbousier, essence naturellement commune sur notre territoire, a également fait l'objet d'une recherche au niveau des itinéraires sylvicoles favorisant la production de fruits. Ce travail a été réalisé par l'ASL dans le cadre d'une étude menée par Forêt Modèle de Provence sur le développement d'une filière spécifique à cette essence.

En 2023 auront lieu les premières expérimentations de mise en pratique de l'itinéraire en « vergers à fruit agroforestiers », notamment à travers les interventions de restauration des terrains incendiés suite au feu de 2021.



Compte-rendu d'activités 2022 et perspectives 2023

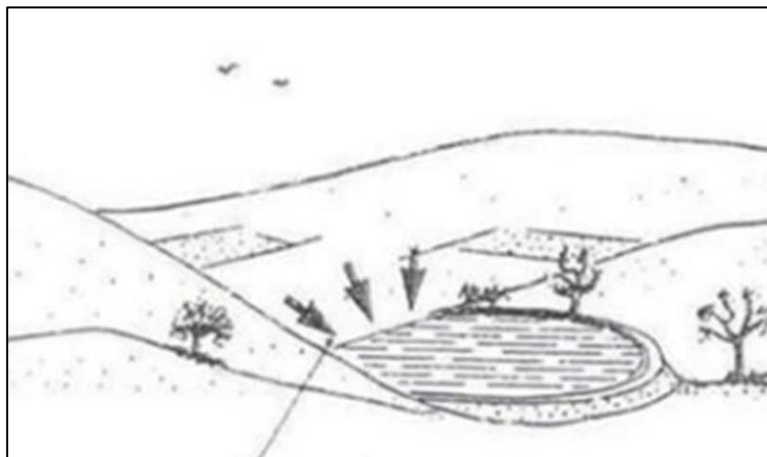
- Caroubier :

Enfin, le caroubier fait partie des nouvelles essences sur lesquelles nous souhaiterions travailler en 2023 en définissant plus précisément les stations favorables à son implantation et en identifiant les variétés adaptées à notre territoire à l'image du travail mené sur le pistachier en 2022.

L'ensemble de ces sujets sont traités avec une entrée « essence » mais pourraient faire l'objet d'une étude plus globale sur le potentiel des productions agroforestières sur notre territoire. Un tel projet pourrait s'inscrire dans le cadre d'un projet européen, le Feader 16.7.1 : « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel » auquel nous envisageons de répondre lors du prochain appel à projet. L'un des objectifs visés serait notamment le maintien, la valorisation agricole des anciens vergers de châtaigniers, et ce particulièrement sur les stations devenant défavorables à cette essence du fait du changement climatique, par la recherche de cultures agro-forestières de reconversion.

- **Retenir l'eau en forêt**

La question de l'eau fait également partie des principaux sujets que nous souhaitons développer en 2023 et que nous avons commencé à travailler sur 2022. Les prévisions météorologiques vis-à-vis du changement climatique laissent présager une certaine stabilité sur la pluviométrie annuelle mais avec des précipitations plus rares et plus intenses. Face à cela, la question du stockage de l'eau devient cruciale, en forêt également. Or, nos sols s'avèrent être le principal réservoir en eau en milieu forestier.



- **Retenues collinaires :**

Le 31 janvier 2023 nous avons assisté à une formation de la chambre d'agriculture, organisée à l'initiative du SPCV sur la création de retenues collinaires. Cette journée nous a permis d'appréhender les aspects réglementaires pour mener un tel projet, notamment par rapport à la loi sur l'eau.

Des « modèles forestiers » restent à définir car nos objectifs divergent de la retenue agricole dans le sens où nous souhaitons mettre en place ces ouvrages pour retenir temporairement les importantes quantités d'eau issues des précipitations et du ruissellement afin d'en permettre l'infiltration dans les sols et les nappes, et non pas de créer un réservoir imperméable.

Les premiers ouvrages pourraient voir le jour en 2023 – 2024, un projet est actuellement en cours de définition avec un adhérent.

D'autres pistes doivent être suivies, comme les bessières ou « Keylines » sur courbes de niveau et bien entendu les itinéraires sylvicoles. Une vaste réflexion est actuellement en cours par Forêt Méditerranéenne sur le trio « Forêt, Sol et Eau », l'ASL a ainsi participé au premier séminaire du projet en avril 2023.